



Droit de Naître

AVORTEMENT DANS LA CONSTITUTION : votre engagement paye

Sommaire

Avortement dans la Constitution : votre engagement paye
pages 1 et 2

Le Planning à l'offensive sur Internet
page 2

Le Planning promeut les hommes « enceints »
page 3

Droit de Naître s'engage contre l'euthanasie
page 4

Nomination scandaleuse à l'Académie pontificale pour la Vie
page 5

Actualités
pages 5, 6 et 7



C'est une première victoire et elle n'est sûrement pas le fruit du hasard : le 19 octobre, le Sénat a rejeté par 172 voix contre 139 l'inscription d'un « droit » à l'avortement dans notre Constitution. À l'exception du sénateur de Marseille, Stéphane Ravier, qui a dénoncé un texte « dangereux » et des « attaques contre la vie », les parlementaires qui se sont opposés à son adoption se sont abstenus de développer une rhétorique pro-vie. Néanmoins, pour les promoteurs de la constitutionnalisation de l'avortement,

le résultat est le même, à savoir un échec cuisant.

Bien sûr, cette victoire est encourageante pour tous les Français qui ont à cœur la défense des enfants à naître. Elle prouve que la mobilisation contre les offensives du lobby de l'avortement paye. Pour chacun des sympathisants de Droit de Naître, c'est donc, en quelque sorte, une victoire à la fois collective et personnelle.

Ce bon résultat ne doit toutefois pas nous conduire à nous endormir sur nos lauriers. En effet si le texte a été rejeté

« la France serait la première nation au monde à accorder au droit de tuer son propre enfant les honneurs de la constitution »

au Sénat où la droite est majoritaire, il y a de fortes chances qu'il soit adopté par l'Assemblée nationale, où la gauche et les fidèles du président de la République, alliés sur ce sujet, disposent d'une confortable majorité.

L'adoption d'une telle loi aurait bien sûr des conséquences symboliques désastreuses pour notre pays : la France serait la première nation au monde à accorder, au droit de tuer son propre enfant, les honneurs de la Constitution. Toutefois ce n'est pas tout : si le recours à l'avortement devient un droit garanti par la Constitution, le Conseil constitutionnel ou le Conseil d'État pourrait censurer toute loi ou règlement qui serait jugé contraire à ce droit. Concrètement cela veut dire qu'une loi qui aurait pour objectif de réduire le nombre d'avortements – par exemple, en finançant les structures d'aide aux femmes en situation de détresse - pourrait être jugée inconstitutionnelle et donc ne pas entrer en vigueur. Bref la France serait condamnée ad vitam aeternam au tout-avortement.

Impossible donc de baisser la garde. Ce ne sont pas les convictions, bien fragiles, des sénateurs qui ont permis de remporter une première victoire, mais bien la pression des défenseurs de la vie : les élus de la chambre haute ont compris qu'il n'était pas dans leur intérêt d'approuver ce texte. À présent, il convient de faire passer le même message aux élus de la chambre basse.

Les députés doivent savoir que le vote d'un tel texte provoquerait l'incompréhension d'une partie de leurs électeurs, choqués du soutien accordé à une telle initiative, si lointaine de leurs préoccupations quotidiennes. Alors que le spectre d'une dissolution plane au-dessus de l'hémicycle, les députés devraient agir avec la plus grande prudence s'ils ne veulent pas être privés dans un futur proche de leur mandat...

Voilà pourquoi *Droit de Naître* demande à ses sympathisants d'interpeller les Présidents des groupes politiques à l'Assemblée nationale. ■

Le Planning à l'offensive sur Internet



Paniqué par le poids grandissant du mouvement pro-vie sur internet, le Planning familial vient de lancer un nouvel outil de propagande afin de faciliter l'accès à l'avortement sur tout le territoire national. Cet instrument s'ajoute au numéro vert mis en place dès 2015 et aux antennes de la nébuleuse qui recevraient chaque année la visite de 380 000 personnes.

Entre autres choses, le site en question invite les avorteurs à s'inscrire dans un annuaire qui référence les lieux où l'on peut faire supprimer son bébé. Il propose aussi des témoignages – tous positifs, bien sûr – de femmes s'étant fait avorter.

« C'est la meilleure réponse aux stratégies des opposants anti-choix et anti-IVG qui diffusent des messages mensongers et culpabilisants sur des sites web et sur d'autres dispositifs de communication », prétend l'association sur son site internet.

Il est vrai que les défenseurs des enfants à naître marquent des points sur la toile. Par le jeu du référencement, certains sites pro-vies parviennent en tête des résultats de recherche pour les termes « IVG » ou « avortement ». Une suprématie insupportable au lobby de l'avortement...

Le Planning promeut les hommes « enceints »

Les hommes peuvent être « enceints ». Voilà la dernière absurdité prétendue par le Planning familial à grand renfort d'affiches. Le visuel diffusé par l'association est tellement écœurant et surréaliste que l'on pense d'abord qu'il s'agit d'une mauvaise plaisanterie.

On y voit deux hommes se câlinant sur un canapé, l'un portant une barbe et une jupe et l'autre caressant son ventre rond comme le font les femmes enceintes. En dessous de l'image on peut lire l'inscription suivante : « Au Planning, on sait que des hommes aussi peuvent être enceints. »

Sur une autre affiche, on voit un jeune homme faisant face à une jeune femme voilée, les deux s'exprimant en langage « inclusif » avec, cette fois, l'inscription « au Planning on sait qu'il y a encore plus de genres que de contraceptions. »

Des affirmations aussi ridicules provoqueraient l'ironie et ne mériteraient guère d'attention si elles étaient le fait d'un groupuscule isolé... Hélas, le Planning familial intervient régulièrement dans nos écoles. Chaque année, des dizaines de milliers de jeunes élèves, sont endoctrinés par les intervenantes de cette association lors de « séances d'éducation à la sexualité » durant lesquels on apprend aux adolescentes où et comment se faire avorter !

Un activisme rendu possible par la manne d'argent public que les gouvernements successifs de la France font pleuvoir sur le Planning. Il est très difficile de connaître le montant exact des subventions

accordées à cette association mais, après de fastidieuses recherches, on découvre qu'en 2018 le Planning a reçu une enveloppe de 1,4 million d'euros d'argent public ! Comme si cela n'était pas suffisant, en 2019 le gouvernement a même augmenté ces subventions de 36 %.

Rien n'indique que les choses vont changer avec Élisabeth Borne à Matignon, au contraire : le Premier ministre a regalé le Planning de l'une de ses premières sorties officielles. La dérive de cette association est pourtant de notoriété publique. L'an dernier, le Planning avait ainsi lancé une campagne en faveur du « polyamour » à destination de la jeunesse. « Savoir que j'ai le droit de jouer dans la cour de récré, c'est bien. Savoir que j'ai le droit d'avoir plusieurs *amoureux*. *euses* aussi », pouvait-on lire sur un visuel de l'association s'adressant aux enfants.

Même l'universitaire et militante féministe Marie-Jo Bonnet a pris ses distances avec le Planning : « Cela fait longtemps que cette association est passée aux mains de militants qui ne défendent plus les droits des femmes. Ils s'imaginent progressistes, mais il y a en réalité une perte totale des valeurs. »

Une telle organisation devrait être traitée pour ce qu'elle est vraiment : un groupuscule qui récupère la santé publique pour promouvoir ses obsessions. Voilà pourquoi *Droit de Naître* a lancé une campagne nationale exigeant la fin des subventions publiques accordées au Planning familial. Ce n'est pas aux Français de financer de telles aberrations !

« Cela fait longtemps que cette association est passée aux mains de militants qui ne défendent plus les droits des femmes. Ils s'imaginent progressistes, mais il y a en réalité une perte totale des valeurs. »



Droit de Naître s'engage contre l'euthanasie

La vie est menacée aux deux bouts de la chaîne : au début, par la promotion insensée de l'avortement, et à la fin par le spectre de l'euthanasie. Le président de la République semble en effet déterminé à légaliser le suicide assisté et pour cela il a d'ores et déjà convoqué dans les prochaines semaines une « convention citoyenne » qui devrait offrir un simulacre de débat sur la question.

Bien sûr, les promoteurs de ce projet assurent que c'est le patient qui décidera de recourir à l'euthanasie – ce qui est contraire à la morale, puisque seul Dieu est maître de la vie – mais, même restrictive, une telle loi est une boîte de pandore. Comment éviter ainsi que certains membres de la famille, avides de toucher un héritage par exemple, ne fassent pression sur un proche âgé pour qu'il demande à « partir » ?

Et que se passera-t-il si demain l'État considère que les médecins doivent « aider » les seniors et les malades à mourir pour que la société fasse des économies ? Hélas, cette dernière hypothèse doit être prise au sérieux puisqu'elle est défendue par l'homme qui a été le mentor des élections d'Emmanuel Macron. Dans son livre *L'Avenir de la Vie*, Jacques Attali écrit ceci : « Dès qu'il dépasse 60/65 ans, l'homme vit plus longtemps qu'il ne produit et il coûte cher à la société. (...) L'euthanasie sera un instrument essentiel de nos sociétés futures. »

Tous les pays qui ont légalisé l'euthanasie ont commencé par assurer que c'étaient uniquement les patients atteints d'une maladie incurable qui pourraient bénéficier

de ce « droit » s'ils en faisaient librement la demande. Cependant, dans les faits, les conditions restrictives originales ont été rapidement balayées et les cas d'euthanasies se sont multipliés.

Aux Pays-Bas, le nombre d'euthanasies a ainsi triplé depuis sa légalisation en 2001. À l'origine, seules les personnes lucides et en fin de vie pouvaient demander le suicide assisté mais, à présent, les handicapés mentaux et les personnes démentes sont aussi « suicidés »...

En Belgique, en l'espace de deux ans, 124 personnes souffrant de « troubles mentaux et de comportement » (dépression, Alzheimer, démence, etc.) ont été euthanasiées. Depuis 2014, il est également possible, chez nos voisins, d'euthanasier des enfants sans aucune limite d'âge.

Si le projet d'Emmanuel Macron se concrétise, les malades et les personnes âgées seront donc vite en grand danger en France... C'est pourquoi *Droit de Naître* a invité ses sympathisants à faire part au chef de l'État de leur refus de voir le suicide assisté légalisé en France et de leur souhait de voir développer les soins palliatifs en lieu et place de celui-ci. ■



Nomination scandaleuse à l'Académie pontificale pour la Vie

Voilà une nomination qui ne passe pas. Le Pape François a choisi l'économiste Mariana Mazzucato pour intégrer l'Académie Pontificale pour la Vie, alors même que celle-ci est favorable au « droit » à l'avortement !

Quand la Cour Suprême des États-Unis a abrogé l'arrêt *Roe vs Wade*, Mme Mazzucato a manifesté publiquement sa désapprobation. Le 23 juin, soit la veille de la décision des Juges, elle a retweeté un tweet de Robert Reich : « Les États peuvent donc décider que vous devez porter un fœtus, mais pas si vous pouvez porter une arme dissimulée ? » Le 24 juin, elle a retweeté un tweet de Nicola Sturgeon : « L'un des jours les plus sombres pour les droits des femmes de mon vivant. Il est évident que les conséquences immédiates seront subies par les femmes aux États-Unis, mais cela va enhardir les forces anti-avortement et anti-femmes dans d'autres pays également. La solidarité n'est pas suffisante en ce moment, mais elle est nécessaire. »

Le 2 juillet, elle a recommencé avec un tweet de *Bloomberg Quicktake* : « Un avortement sûr est un soin de santé. Il sauve des vies. En début de semaine, le @DrTedros de l'OMS a fustigé la décision de la Cour suprême de mettre fin au droit constitutionnel à l'avortement, estimant qu'il s'agissait d'un 'revers' pour la tendance à un accès plus sûr, qui dure depuis des décennies. »

Selon les statuts révisés de l'Académie pontificale pour la vie, promulgués par le Pape François en 2016, les membres ordinaires « sont nommés pour un mandat de cinq ans par le Saint-Père, après avoir entendu l'avis du Conseil directeur et sur la base de leurs qualifications académiques, de leur intégrité professionnelle avérée, de leur expertise professionnelle et de leur service fidèle dans la défense et la promotion du droit à la vie de toute personne humaine ». Quelle place occupe donc Mariana Mazzucato dans une telle institution ? Manifestement, le Pape François a fait entrer un loup dans la bergerie... ■



Chili : la Constitution pro-avortement rejetée

Le 4 septembre 2022, la nouvelle Constitution du Chili a été rejetée par plus de 62% des électeurs à l'occasion du référendum organisé quant à son approbation. Ce texte comprenait un article garantissant le « droit » à l'avortement : « l'État garantit l'exercice des droits sexuels et reproductifs sans discrimination (...), assurant les conditions d'une grossesse volontaire et protégée, d'une interruption volontaire de

grossesse, d'un accouchement et d'une maternité. »

Si la Constitution avait été adoptée, le Chili aurait été le premier pays au monde à constitutionnaliser le droit de tuer son propre enfant. Grâce à Dieu, les Chiliens en ont décidé autrement. Pour la gauche latino-américaine qui fait du « droit » à l'avortement l'un de ses chevaux de bataille, c'est à coup sûr un coup d'arrêt.

Espagne : l'objection de conscience progresse



En Espagne, l'avortement est légal sans justification médicale jusqu'à la quatorzième semaine depuis 2010. Dans la pratique, et l'on ne peut que s'en réjouir, à Madrid tout comme en Aragon, en Estrémadure, en Castille-la Manche et en Murcie, aucun hôpital public ne réalise d'avortement. Au niveau national, moins de 15 % des avortements sont réalisés dans des établissements publics, selon le ministère de la santé espagnol.

L'une des raisons de cela est simple à comprendre : de plus en plus de médecins espagnols ont le courage de se revendiquer pro-vie et objecteurs de conscience. « D'un point de vue scientifique, je ne vois pas en quoi un avortement ne consiste pas à mettre fin à une vie », souligne Guillermo Miguel Ruano, médecin anesthésiste à la Clinica Universidad de Navarra de Madrid. Pour lui, les médecins objecteurs constituent

« la grande majorité » du corps médical. Pour preuve, l'élection d'un médecin pro-vie, le cardiologue Manuel Martinez-Sellés, à la tête de l'Ordre des médecins de la région de Madrid, en 2020.

Dans la seule région d'Avila, plus de 450 médecins se sont déclarés objecteurs de conscience après l'approbation de la loi de 2010. José Ignacio Sanchez Mendez, gynécologue et oncologue dans un des principaux hôpitaux publics de Madrid témoigne : « Professionnellement, pratiquer des avortements est dur et extrêmement désagréable, et ce n'est pas la fonction d'un médecin. Dans de nombreux hôpitaux publics, les avortements pour malformations graves sont tout de même réalisés : on provoque l'accouchement, l'enfant naît et meurt. Ce n'est agréable pour personne. Le reste, c'est de l'euthanasie intra-utérine. »

Italie : la droite pro-vie au pouvoir ?



Photo : Wikimedia Commons.

En Italie, la victoire de la coalition de droite menée par Giorgia Meloni le 25 septembre 2022 provoque des sueurs froides à tous les « progressistes » que compte l'Europe, et en particulier aux défenseurs du pseudo-droit à l'avortement. En plus de la présidente du Conseil qui juge que l'avortement est « une défaite », on compte parmi les figures de la nouvelle majorité plusieurs personnalités sensibles à la cause pro-vie.

La nouvelle ministre de la Famille et de la Natalité, Eugenia Maria Roccella a fait part, à plusieurs reprises, de ses réticences quant au

« droit » à l'avortement. Le nouveau président de la Chambre, Lorenzo Fontana est connu pour sa défense de la morale chrétienne. Opposant déclaré à l'avortement, il a dénoncé l'hiver démographique italien dans un livre au titre évocateur « Le berceau vide de la civilisation ».

Ce n'est donc pas un hasard si la première initiative recensée au Sénat est une proposition de loi visant à « reconnaître la capacité juridique de la personne conçue », autrement dit de l'enfant à naître. Assurément, un vent nouveau souffle sur Rome.

Aux États-Unis, les avortoirs ferment

Selon une étude publiée le 28 juillet dernier par l'*Institut Guttmacher*, au moins quarante-trois cliniques américaines – dont vingt-trois pour le seul État du Texas, cinq pour l'Oklahoma et cinq pour l'Alabama – ont cessé de pratiquer des avortements depuis la révocation de l'arrêt *Roe vs Wade* par la Cour suprême. À cette bonne nouvelle, s'ajoute celle de l'interdiction totale ou partielle de l'avortement par onze États américains, dans les trente jours ayant suivi cet arrêt historique.

« L'accès à l'avortement, qui est déjà très mauvais dans une large partie du pays, va continuer à se détériorer, puisque de nouveaux

États vont adopter des interdictions d'avorter dans les semaines et les mois à venir », déplorent les auteurs de l'étude.

Certains États, comme la Louisiane ou le Dakota du Nord, disposent déjà de lois interdisant l'avortement, mais des batailles légales ont ralenti leur mise en place. D'autres, comme l'Indiana, ont convoqué une session parlementaire exceptionnelle pour adopter de nouveaux textes en ce sens. À terme, la moitié des États, surtout dans le sud et le centre des États-Unis, devraient garantir le droit à la vie des enfants à naître. Un progrès inespéré il y a encore quelques mois...



Chute vertigineuse des avortements en Pologne

En un an, les avortements légaux en Pologne ont baissé de 90 %, passant de 1076 en 2020 à 107 en 2021. Cette chute brutale est la conséquence directe de la décision de la Cour constitutionnelle polonaise du 22 octobre 2020, qui a déclaré anti-constitutionnelle la loi du 7 janvier 1993 autorisant les avortements suite à des tests ou diagnostics indiquant une forte probabilité de malformations chez l'enfant à naître.

En pratique, les juges suprêmes polonais ont interdit l'avortement eugénique, faussement appelé « thérapeutique ». Maintenant, l'avortement est limité à trois conditions : le viol, l'inceste, le danger pour la vie ou la santé de la femme.

Le lobby de l'avortement espérait que les médecins interpréteraient les règles de manière large – y compris sous le prétexte de la « santé mentale » – mais les données montrent que, fort heureusement, il n'en est rien. Magdalena Korzekwa-Kaliszuk, Présidente de

la fondation pro-vie Grupa Proelio, se réjouit de l'évolution en cours dans son pays : « Une bonne loi a un impact positif sur le comportement des gens. D'une part, elle renforce la conviction que le droit à la vie ne doit pas dépendre du diagnostic médical d'un état pathologique. D'autre part, le fait de ne pas pouvoir tuer un enfant pour des raisons eugéniques signifie que les médecins n'auront plus de base pour proposer ou même faire pression sur les parents pour qu'ils avortent. »

Cette grande victoire a un prix : la nouvelle loi pro-vie a eu pour conséquence de multiplier les attaques de l'Union européenne et de tout un système de médias et de politiques contre la Pologne. On ne compte plus le nombre de résolutions de l'UE stigmatisant les décisions des élus et des juges polonais en matière de restriction de l'avortement, sans compter les menaces et le blocage continu des fonds européens.

« Les Nouvelles de *Droit de Naître* »
est une publication de
l'Association *Droit de Naître*.
ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Georges Martin

Édité par Droit de Naître, association loi 1901,
constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.

N. SIRET : 407 650 175 00034

Siège social : 39 av. Pasteur – 92400 Courbevoie
Tél. : 0 800 880 521

E-mail : contact@droitdenaitre.org

Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :

GIE Européenne de Médias

ZI St-Arnoult 28170 Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798



Le courrier des amis de Droit de Naître



Oui, l'avortement est un infanticide

✓ « Ayant fait une fausse couche à deux mois et demie d'aménorrhée et ayant constaté qu'il s'agissait d'un bébé complètement constitué (y compris le sexe, la marque des ongles, des lèvres, des yeux, des oreilles, de la bouche et du nez), je constate que l'avortement, passés les tous premiers jours, est un infanticide. Alors que l'on se donne parfois bien du mal pour sauver des prématurés... » Mme A.A. de Toulouse (31).

Quel sera le prochain fantasme du Planning familial ?

✓ « C'est avec stupeur que j'ai appris lundi 22 août, vers 5 heures, sur BFM, que le Planning Familial éditait des affiches afin de revendiquer le droit des hommes d'être eux aussi... enceints ! Alors là, c'est de la démente absolue et il faut demander au gouvernement qu'il dissolve cet organisme qui avait aussi, à Marseille, plébiscité l'ignoble torture que peut être l'excision.

Et ce sera quoi le prochain fantasme du Planning Familial ? La zoophilie, la nécrophilie, le cannibalisme ou des exercices pratiques avec des poupées gonflables à l'école ? Quand va-t-on cesser cette dégringolade ? » M. D.L. de Dinan (22).

Les temps barbares sont revenus...

✓ « Je viens de prendre connaissance de votre bulletin d'information. J'en suis restée profondément choquée, écœurée, horrifiée par ce que je viens de lire : Au restaurant, un plat représente un embryon de trois mois ! J'avais envie de pleurer. Qu'un restaurateur puisse imaginer et réaliser une pareille monstruosité en Espagne – la si fervente Espagne catholique – d'autrefois... Oui les temps barbares sont revenus. De la barbarie des temps très anciens à celle d'aujourd'hui, il n'y a finalement qu'un mince verni de civilisation judéo-chrétienne qui craque de partout. Nous nous enfonçons à chaque horreur dévoilée dans la boue la plus putride qui soit ! » M. et Mme Y. et M.J.M. de La Roche Bernard (56).

La solution, c'est l'adop- tion !

✓ « Il me semble qu'il serait très souhaitable de mettre en relation des personnes en recherche d'adoption avec des futures mères ne pouvant envisager d'élever leur enfant. Plutôt que de le tuer, le donner, gratuitement bien sûr, dès la naissance, ou presque. Un don n'est pas un abandon. C'est beaucoup moins culpabilisant pour la mère – et à fortiori, beaucoup moins que de le tuer. C'est sans doute très difficile à mettre en place (sinon il y a longtemps que ce serait fait car c'est tellement logique). S'il vous est possible toutefois d'envisager cette piste très sérieusement, je vous en remercie par avance. » Mme M.T.P. de La riche (37).

DEPUIS PLUS DE 10 ANS,
DROIT DE NAÎTRE A MIS
EN PLACE UNE CELLULE
D'AIDE AUX FEMMES
ENCEINTES - LE FIL DE
LA VIE - ACCESSIBLE EN
APPELANT LE NUMÉRO
VERT 0 800 880 521.

CE SERVICE PROPOSE UNE
ÉCOUTE BIENVEILLANTE
AUX FUTURES MAMANS
ET AUSSI, SI NÉCESSAIRE,
UNE ASSISTANCE JURI-
DIQUE ET FINANCIÈRE.



N° Vert 0 800 880 521